

COMMUNE DE HAUTEFORT

Autorisation à titre exceptionnel d'ouverture d'un débit de boissons temporaire lors d'un concours de pétanque organisé par l'Association CPHSA (club de pétanque), le 21 Septembre, 50 Rue du stade 24390 Hautefort.

Monsieur le Maire de la Commune de Hautefort

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,
VU l'arrêté préfectoral fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,
VU la demande formulée le 17 Septembre 2024 par *Mme AGENEAU Elodie* Présidente de l'association du VIVRE BOISSEUILH, en vue d'organiser la buvette de cette manifestation 50 rue du stade à Hautefort,

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion du concours de pétanque organisé par le club CPHSA qui aura lieu 50 rue du stade à Hautefort, le 21 Septembre à partir de 14h00, Mme AGENEAU Elodie, représentante de VIVRE BOISSEUILH, est autorisée à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à savoir :

- Boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;
- Boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est délivrée pour le site suivant : Terrain de pétanque au 50 rue du stade à Hautefort le 21 septembre 2024 de 13h00 à 20h00 et est limitée à 10 par an.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation.

La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Hautefort, le 18 Septembre 2024

**Le Maire,
Jean-Louis PUJOLS**

